

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS RÉGLEMENTAIRES**

## **DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS n°2019/43**

**PUBLIE LE Mercredi 13 novembre 2019**

## Avis de Publication

### RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS

Monsieur Frédéric CUVILLIER, président de la communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) certifie que, conformément aux articles L. 5211-47 et R.5211-41 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le recueil des actes administratifs n° 2019-43 a été publié ce jour et a été mis à la disposition du public pour consultation dès aujourd'hui :

- à l'accueil de l'hôtel communautaire, 1 boulevard du bassin Napoléon à Boulogne-sur-Mer en version **papier**,
- sur le site Internet de la CAB : [www.agglo-boulonnais.fr](http://www.agglo-boulonnais.fr), en version **numérique**.

Pour tout renseignement concernant le recueil, vous voudrez bien vous adresser à l'accueil de l'hôtel communautaire.

Les actes administratifs publiés dans ce recueil peuvent faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de la publication du recueil d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Avis affiché ce jour au lieu indiqué ci-dessus  
et mis en ligne sur le site Internet de la CAB [www.agglo-boulonnais.fr](http://www.agglo-boulonnais.fr)**

Fait à Boulogne-sur-Mer le : 13/11/2019

Le Directeur Général des Services

Jean-Marc PLOUVIN



## **SOMMAIRE**

- I Délibération du Bureau Communautaire du 28 octobre 2019**
- II Délibération du Conseil Communautaire : Néant**
- III Arrêtés et Décisions du Président du 13 novembre 2019**

# I

## **DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE du 28 octobre 2019**

**LUNDI 28 OCTOBRE 2019  
08 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer  
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Francis RUELLE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette  
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Olivier BARBARIN - Le Portel, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne, donnant pouvoir à Patrick COPPIN - Pittefaux

**Était absent :**

Daniel PARENTY - Baincthun

**Nombre de membres en exercice : 30**

**Secrétaire de séance : Francis RUELLE**

## POLITIQUE DE LA VILLE

N° 09B\_28\_10\_2019

### PROJET DE TERRITOIRE " ENSEMBLE AGIR POUR NOS QUARTIERS " - PROGRAMMATION 2019 DU CONTRAT DE VILLE - COFINANCEMENTS CAB

Le projet de territoire « Ensemble agir pour nos quartiers », approuvé par le Conseil communautaire du 17 octobre 2014, renouvelle l'intervention de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) en matière de politique de la ville.

Le contrat de ville, signé le 26 juin 2015, a pour ambition de réduire les écarts entre des quartiers défavorisés (et reconnus prioritaires par l'État) et le reste de l'agglomération boulonnaise. Conformément au volet financier voté par le Conseil communautaire le 7 février 2019, la CAB peut soutenir des actions du contrat de ville qui répondent aux critères suivants :

- respect des priorités du projet de territoire ;
- dimension intercommunale ou inter-quartiers des projets ;
- complémentarité avec les autres cofinancements publics.

Pour rappel, dans la limite de 10% de l'enveloppe du projet de territoire, et à titre dérogatoire, le Bureau communautaire peut accorder des financements à des projets qui n'auraient pas été retenus par l'État, mais que la CAB souhaite tout de même accompagner dans le respect des priorités du projet de territoire.

#### Programmation 2019 du Contrat de ville

Pilier Social : lutter contre toutes les formes de précarité

Axe	Maître d'ouvrage	Projet	Plan de financement	
			Coût total prévisionnel	Aide CAB
Faire de l'éducation et de la réussite scolaire une priorité	Caisse des Ecoles de Boulogne-sur-Mer	Rencontre régionale de la réussite éducative	16 900 €	1 500 €

Le cofinancement de la CAB est alloué dans la limite des crédits disponibles au Budget Primitif 2019 (ligne budgétaire 520- 65738 – Opération Cohésion sociale) et sous réserve des décisions de programmation par les partenaires financeurs.

*Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.*

**Après avis de la commission Politiques Solidaires, Enseignement supérieur et Santé du 1<sup>er</sup> octobre 2019,**

**Le BUREAU décide :**

**- d'accorder une subvention de 1 500 € à la Caisse des Écoles de Boulogne-sur-Mer ;**

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer avec la structure bénéficiaire.

Envoyé en préfecture le 06/11/2019  
Reçu en préfecture le 06/11/2019  
Affiché le  
ID : 062-246200729-20191028-09B\_28\_10\_2019-DE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>29</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 06/11/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Mireille HINGREZ-CEREDA**  
**La Vice-Présidente de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

**LUNDI 28 OCTOBRE 2019  
08 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer  
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Francis RUELLE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette  
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Olivier BARBARIN - Le Portel, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne, donnant pouvoir à Patrick COPPIN - Pittefaux

**Était absent :**

Daniel PARENTY - Baincthun

**Nombre de membres en exercice : 30**

**Secrétaire de séance : Francis RUELLE**



**COHESION SOCIALE ET JEUNESSE**  
**N° 10B\_28\_10\_2019**  
**CHANTIERS JEUNES CITOYENS 2019**

Conformément au projet de territoire « Ensemble agir pour nos quartiers », la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) mène une politique volontariste en faveur de l'engagement des jeunes et de leur capacité à entreprendre (enjeu 4 – donner des perspectives à la jeunesse).

Depuis la décision du Conseil communautaire en date du 7 février 2014, la mise en œuvre des chantiers jeunes citoyens par la CAB répond aux principes suivants :

- ✓ des jeunes de deux communes (entre 13 et 18 ans) associées ;
- ✓ des activités manuelles au service de la collectivité et des activités ludiques ;
- ✓ un engagement bénévole des jeunes et aucune rémunération directe ;
- ✓ un partenariat entre les jeunes et des associations à caractère social ;
- ✓ une gratification plafonnée à 1.250 € pour chacun des groupes (750 € pour les projets portés par les jeunes et 500 € pour l'association choisie par les jeunes).

L'opération suivante entre dans ce cadre :

Date	Structure jeunesse	Thème du chantier	Gratification		
			TOTAL	Projets des jeunes	Projet social
Vacances de la Toussaint (du 21 au 25 octobre 2019)	Centre d'Animation Jeunesse de Saint-Léonard	Ramassage de produits de fauche et restauration de dunes grises	1.250 €	750 € Financement d'activités de loisirs	1 000 € à l'association les Blouses Roses
	Centre Social Eclaté de Saint-Martin-Boulogne		1.250 €	750 € Financement d'activités de loisirs	

Sous réserve des crédits disponibles au BP 2019 (lignes budgétaires 520-6574 et 520-657341 – opération Prévention), un conventionnement doit garantir que la gratification de la CAB est effectivement allouée aux projets des jeunes et à l'association à caractère social.

*Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.*

**Après avis de la commission Politiques Solidaires, Enseignement Supérieur et Santé du 1<sup>er</sup> octobre 2019,**

**Le BUREAU décide :**

- d'accorder une subvention de 750 € à la ville de d'Animation Jeunesse ;
- d'accorder une subvention de 750 € au Centre Social Ecate de Saint Martin Boulogne ;
- d'accorder une subvention de 1.000 € à l'association les Blouses Roses ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>29</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 06/11/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Mireille HINGREZ-CEREDA**

**La Vice-Présidente de la  
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**LUNDI 28 OCTOBRE 2019  
08 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer  
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Francis RUELLE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette  
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Olivier BARBARIN - Le Portel, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne, donnant pouvoir à Patrick COPPIN - Pittefaux

**Était absent :**

Daniel PARENTY - Baincthun

**Nombre de membres en exercice : 30**

**Secrétaire de séance : Francis RUELLE**

## DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE

N° 11B\_28\_10\_2019

### SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT EXCEPTIONNELLE À LA COMMUNAUTÉ EMMAÛS

La Communauté EMMAUS Boulogne/Echinghen est plus connue pour son activité de ressourcerie et de recyclerie que pour son action alimentaire.

Pourtant, elle récupère quotidiennement des surplus en provenance de la grande distribution qu'elle achemine à plusieurs Centres Communaux d'Action Sociale de l'agglomération boulonnaise mais aussi à des structures de réinsertion sociale comme la MACEP et Blanzy-Pourre. Elle assure par ailleurs une distribution alimentaire directe à une soixantaine de familles de l'agglomération boulonnaise.

Après un sinistre, l'association est dans l'incapacité de procéder au remplacement du camion frigorifique indispensable à sa logistique. Dans ces conditions, elle a sollicité l'aide des communes bénéficiaires et de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) qui est déjà intervenue dans le passé pour un objet similaire et de manière exceptionnelle en faveur d'une association identique.

#### Le BUREAU décide :

- **d'allouer une subvention d'équipement exceptionnelle de 10 000 € à la Communauté EMMAUS Boulogne/Echinghen ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention financière correspondante avec la structure bénéficiaire.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>29</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 06/11/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Mireille HINGREZ-CEREDA**

**La Vice-Présidente de la**

**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**LUNDI 28 OCTOBRE 2019  
08 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer  
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Francis RUELLE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette  
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Olivier BARBARIN - Le Portel, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne, donnant pouvoir à Patrick COPPIN - Pittefaux

**Était absent :**

Daniel PARENTY - Baincthun

**Nombre de membres en exercice : 30**

**Secrétaire de séance : Francis RUELLE**

## ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

N° 12B\_28\_10\_2019

### AIDE À LA CRÉATION DE L'ASSOCIATION OPAL RÉEMPLOI

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) mène une politique volontariste de soutien à l'économie sociale et solidaire qui passe par un accompagnement des entreprises. Cet accompagnement peut se traduire par un soutien financier direct ou indirect de la collectivité. Les interventions se complètent pour offrir la réponse la plus complète et la plus adaptée à chaque projet d'entreprise.

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation de la République (NOTRe) stipule que la Région est la seule collectivité compétente sur la définition et l'octroi des aides en faveur de la création et l'extension d'activités économiques. Néanmoins, les communes ou leurs groupements sont autorisées à participer au financement des aides ou des régimes d'aides, par conventionnement avec la Région, dans le respect des orientations du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Par délibération du 30 mars 2017, le Conseil régional a adopté le SRDEII et par délibération du 12 avril 2018, la CAB a défini ses modalités d'intervention en matière d'aides aux entreprises.

L'outil « aide à la création des entreprises de l'économie sociale et solidaire » est une des composantes des aides économiques de la CAB. Il vise à soutenir financièrement les projets de créations de structures économiques génératrices d'emplois et à leur faciliter l'accès à d'autres financements. Attribuée sous la forme d'une subvention, l'aide de la CAB prend en charge une prestation d'expertise dans le but de structurer le volet financier et/ou juridique et/ou commercial du projet, avec des livrables clairs (50 % du soutien financier) et constitue une aide au fonctionnement (50 % de l'aide). L'aide comprend une part fixe (plafonnée à 7 000 €) si le projet est conforme aux critères d'éligibilité et une part variable (plafonnée à 3 000 €) si le projet s'inscrit dans des critères de bonification.

Dans ce cadre, l'association Opal Réemploi sollicite le soutien de la CAB dans le but d'accompagner la création d'une ressourcerie du bâtiment dans une démarche d'économie circulaire. Ce projet vise à permettre également l'emploi de personnes en situation d'insertion professionnelle. Porté par une association et qui prévoit la création de deux emplois CDI équivalents temps plein et 2 emplois en contrats aidés, ce projet est conforme aux critères d'éligibilité et répond à différents critères de bonification :

- le projet est porté en partenariat avec des entreprises du bâtiment ;
- l'activité doit favoriser le réemploi de matériaux qui sont actuellement jetés ;
- l'association propose aux particuliers une offre complémentaire à celle des acteurs de l'ESS existants (ex : Récup'tri) ;
- la structure va proposer une nouvelle offre d'insertion aux publics éloignés de l'emploi du Boulonnais.

Une aide de 10 000 € est demandée pour co-financer la création de l'entreprise d'insertion et il est proposé de soutenir le projet à cette même hauteur sous réserve des crédits disponibles (ligne budgétaire 90-6574-99). Le partenariat entre la CAB et Opal Réemploi sera traduit dans une convention d'objectifs.

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévu, est votée, le Président de la CAB est autorisé à rembourser de la subvention en question.

Envoyé en préfecture le 06/11/2019

Reçu en préfecture le 06/11/2019

Affiché le

ID : 062-246200729-20191028-12B\_28\_10\_2019-DE

**Le BUREAU décide :**

- **d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association Opal Réemploi dans le cadre de sa création ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>29</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 06/11/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Mireille HINGREZ-CEREDA**

**La Vice-Présidente de la**

**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**LUNDI 28 OCTOBRE 2019  
08 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer  
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Francis RUELLE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette  
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Olivier BARBARIN - Le Portel, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne, donnant pouvoir à Patrick COPPIN - Pittefaux

**Était absent :**

Daniel PARENTY - Baincthun

**Nombre de membres en exercice : 30**

**Secrétaire de séance : Francis RUELLE**



## DEVELOPPEMENT ET RAYONNEMENT CULTUREL

N° 21B\_28\_10\_2019

### SUBVENTION ACTION CULTURELLE 2019

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) est compétente pour soutenir les actions culturelles portées par des associations, selon un cadre adopté en Conseil communautaire le 05 Avril 2013.

Dans ces conditions, l'aide de la CAB est plafonnée à 5 000 € :

Maître d'ouvrage	Objet de la demande	Axe d'intervention	Budget global	Aide de la CAB	Part CAB
Les Amis de la BD	Organisation d'un festival de bandes-dessinées	Lecture	14 163,57 €	3 000 €	21,18 %

Ce soutien doit nécessairement être formalisé par une convention entre la CAB et les bénéficiaires de l'aide financière de la CAB. Les crédits sont prévus au budget sur la ligne 33-6574.

*Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président de la CAB est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.*

Après avis de la commission Développement et rayonnement culturel du 16 octobre 2019,

Le BUREAU décide :

- d'allouer une subvention de 3 000 € à l'association « Les Amis de la BD »,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante avec la structure bénéficiaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
29	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 06/11/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Thérèse GUILBERT**  
**La Vice-Présidente de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**LUNDI 28 OCTOBRE 2019  
08 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer  
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Francis RUELLE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette  
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Olivier BARBARIN - Le Portel, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne, donnant pouvoir à Patrick COPPIN - Pittefaux

**Était absent :**

Daniel PARENTY - Baincthun

**Nombre de membres en exercice : 30**

**Secrétaire de séance : Francis RUELLE**

## **DEVELOPPEMENT ET RAYONNEMENT CULTUREL**

**N° 22B\_28\_10\_2019**

### **CONCEPTION RÉALISATION POUR LA RÉHABILITATION DE LA GARE MARITIME EN LIEU DE VIE CULTURELLE À BOULOGNE-SUR-MER**

Par délibération du 25 mars 2019, une procédure de marché global de performance en dialogue compétitif a été lancée pour la construction du complexe culturel et événementiel l'Embarcadère qui a vocation à accueillir des spectacles, des congrès et des salons.

Dans la logique qui est de créer un pôle culturel événementiel sur le site Eperon/république, le choix est de donner une nouvelle vie à la gare maritime, qui deviendra un lieu de vie culturelle tourné sur la pratique, la création et le partage.

La gare maritime et l'Embarcadère auront des liens fonctionnels et formeront le pôle culturel et événementiel de référence dans le Boulonnais.

La volonté de respecter et de mettre en valeur le patrimoine architectural du site tout en y intégrant une démarche environnementale, conduit le choix de lancer un marché négocié de conception-réalisation pour la réhabilitation de la gare maritime et permet ainsi d'en cibler l'efficacité énergétique.

L'animation de la gare maritime empruntera la logique d'un Tiers-Lieu. De ce fait, les espaces devront être évolutifs et modulables à moindre coût et les aménagements devront être souples et réversibles, au gré des rencontres des projets et des tendances.

#### **Les orientations du programme sont les suivantes :**

- Un espace autonome dédié à l'accueil d'activités numériques
- Un espace autonome dédié à l'accueil d'expositions temporaires et de rencontres citoyennes
- Un espace dédié à des ateliers de pratiques artistiques (arts plastiques, arts urbains, ...)
- Un espace dédié à la répétition des musiques et de danse
- Des espaces non affectés

L'estimation prévisionnelle des travaux est de 2 500 000 € HT.

Trois équipes seront sélectionnées. Les équipes non retenues à l'issue de la procédure pourront percevoir une indemnité de 16 000 € HT (rendu au niveau de l'Avant-Projet Sommaire).

Cette indemnité constituera pour le lauréat une avance à déduire du contrat pour la conception et la réalisation de l'équipement.

**Après avis de la commission développement et rayonnement culturel en date du 16 Octobre 2019,**

#### **Le BUREAU décide :**

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

- d'approuver les orientations du programme de la réhabilitation de la gare Maritime dans les conditions définies ci-dessus ;
- d'autoriser trois équipes à concourir ;
- de fixer le montant maximal de l'indemnité de participation des candidats non retenus à 16 000 € HT
- d'autoriser le président ou son représentant à lancer le marché négocié de conception- réalisation.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>29</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 06/11/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Thérèse GUILBERT**  
**La Vice-Présidente de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**LUNDI 28 OCTOBRE 2019  
08 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer  
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Francis RUELLE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette  
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Olivier BARBARIN - Le Portel, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne, donnant pouvoir à Patrick COPPIN - Pittefaux

**Était absent :**

Daniel PARENTY - Baincthun

**Nombre de membres en exercice : 30**

**Secrétaire de séance : Francis RUELLE**

## DEVELOPPEMENT ET RAYONNEMENT CULTUREL

N° 23B\_28\_10\_2019

### AVENANT N°2 AU MARCHÉ PASSÉ AVEC L'ENTREPRISE SINGER LOT 1 DÉMOLITION DÉSAMANTAGE POUR LA CRÉATION D'UN COMPLEXE CULTUREL ET ÉVÉNEMENTIEL À BOULOGNE-SUR-MER

Dans le cadre de la convention de mandat conclue avec la SPL ATB (Aménagement du Territoire Boulonnais) pour la réhabilitation de la gare maritime et la création d'un espace multifonctionnel sur le site de l'Eperon, le marché N°08/05 pour le lot N°1 démolition/désamiantage a été conclu avec la société SINGER.

Des adaptations consécutives aux travaux de démolition ont été nécessaires, un avenant n° 1 au marché SINGER a été passé par délibération du 17 juin 2019 qui a porté le montant du marché à 650 405.00 € HT (780 486.00 € TTC).

Le marché prévoyait la mise en place de soutènement par étaieiment préalable à l'intervention du lot gros œuvre du marché de travaux de construction de la nouvelle salle de diffusion. L'arrêt de la procédure d'attribution reporte sur un plus long terme le retrait de ces tours d'étaieiments.

Un arrêt de chantier a été ordonné le 28 novembre 2018. Cet arrêt étant amené à se prolonger, il a été décidé d'acquérir les tours d'étaieiments en place et servant de sécurisation des éléments restant à démolir.

Le montant de ces éléments, y compris la période d'immobilisation complémentaire depuis l'arrêt de chantier se chiffre à 50 595,00 € HT

Montant du marché après avenant N°1 : 650 405.00 € HT (780 486.00 € TTC)

Montant de l'avenant N° 2 : 50 595.00 € HT (60 714.00 € TTC)

% d'écart introduit par les avenants 1 et 2 : 14.80 %

Le nouveau montant du marché est de 701 000.00 € HT (841 200.00 € TTC)

**Après avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 06 Septembre 2019,**

**Après avis de la commission Développement et rayonnement culturel en date du 16 Octobre 2019**

**Le BUREAU décide :**

**- d'autoriser le Président ou son représentant à mandater la SPL ATB à signer l'avenant n°2 au marché passé avec la Société SINGER.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>29</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 06/11/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Thérèse GUILBERT**  
**La Vice-Présidente de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**LUNDI 28 OCTOBRE 2019  
08 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer  
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Francis RUELLE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette  
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Olivier BARBARIN - Le Portel, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne, donnant pouvoir à Patrick COPPIN - Pittefaux

**Etait absent :**

Daniel PARENTY - Baincthun

**Nombre de membres en exercice : 30**

**Secrétaire de séance : Francis RUELLE**

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PORTUAIRE

N° 01B\_28\_10\_2019

### PARC D'ACTIVITÉS DE LA LIANE - VENTE DE LA PARCELLE DE TERRAIN BÂTI N°AI 255P À SAINT LÉONARD COMPRENANT L'HÔTEL D'ENTREPRISES À LA SCI SLPG (YES WEEK-END)

La SCI SLPG (Yes Week end) a sollicité la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) pour l'acquisition de la parcelle de terrain bâti cadastrée n°AI255p sise dans le parc d'activités de la Liane, à Saint-Léonard, pour une contenance d'environ 4 300 m<sup>2</sup>, comprenant un hôtel d'entreprises de 2 850 m<sup>2</sup>.

Au vu de l'avis du Service local du Domaine du 16 octobre 2018, la vente s'effectuerait au prix de 594 000 € HT soit 138,14 € HT/m<sup>2</sup>, auquel s'ajoutera la TVA applicable à l'opération, pour une superficie d'environ 4 300 m<sup>2</sup>, sous réserve d'arpentage.

**Après avis de la Commission développement économique et portuaire, Innovation et Compétitivité du Territoire du 18 octobre 2019,**

**Le BUREAU décide :**

**- de vendre à la SCI SLPG, ou toute société, éventuellement de crédit-bail immobilier qu'il lui plaira de substituer, la parcelle de terrain bâti cadastrée n°AI255p au prix de 594 000 € HT auquel s'ajoutera la TVA applicable à l'opération, pour une superficie d'environ 4 300 m<sup>2</sup> (sous réserve d'arpentage) soit un montant de 138,14 € HT / m<sup>2</sup>,**

**- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à la régularisation de cette vente.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>29</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE	13/11/2019	
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Frédéric CUVILLIER**

**Le Président de la  
Communauté d'agglomération du Boulonnais**



**LUNDI 28 OCTOBRE 2019  
08 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer  
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Francis RUELLE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette  
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Olivier BARBARIN - Le Portel, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne, donnant pouvoir à Patrick COPPIN - Pittefaux

**Était absent :**

Daniel PARENTY - Baincthun

**Nombre de membres en exercice : 30**

**Secrétaire de séance : Francis RUELLE**

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PORTUAIRE

N° 02B\_28\_10\_2019

### PARC D'ACTIVITÉS RÉSURGAT 3 - VENTE DE TERRAIN À LA SCI RÉSURGAT

La SCI RESURGAT a sollicité la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) pour l'acquisition d'un terrain situé sur les parcelles n°AO495, 530, 531, 532, 551, 554 et 556 pour une surface d'environ 1 885 m<sup>2</sup> (sous réserve d'arpentage) sur le parc d'activités Résurgat 3 sis rue René Cassin à Outreau.

Ce terrain, situé sur le parc d'activités Résurgat 3, sera mis à la disposition de la SARL Depraiter, activité de travaux publics, location de matériels, etc. et gestionnaire de la déchetterie industrielle sur le même site.

Au vu de l'avis du Service Local de France Domaines du 25 janvier 2017, la vente s'effectuerait au prix de 23,87 € HT/m<sup>2</sup>, auquel s'ajoutera la TVA applicable à l'opération, pour une superficie d'environ 1 885 m<sup>2</sup>, sous réserve d'arpentage.

L'ensemble des pièces justificatives a été transmis par la société. Le dossier est qualifié de complet.

**Après avis de la commission Développement Économique et Portuaire, Innovation et Compétitivité du Territoire du 18 octobre 2019,**

**Le BUREAU décide :**

**- de vendre à la SCI RESURGAT, ou toute société, éventuellement de crédit-bail immobilier qu'il lui plaira de substituer, les parcelles de terrain cadastrées n° AO495, 530, 531, 532, 551, 554 et 556 au prix de 23,87 € HT / m<sup>2</sup>, auquel s'ajoutera la TVA applicable à l'opération, pour une superficie d'environ 1 885 m<sup>2</sup> (sous réserve d'arpentage) soit un montant total HT de 45 000 €.**

**- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à la régularisation de cette vente.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>29</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 13/11/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Frédéric CUVILLIER**

**Le Président de la**

**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**LUNDI 28 OCTOBRE 2019  
08 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer  
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Francis RUELLE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette  
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Olivier BARBARIN - Le Portel, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne, donnant pouvoir à Patrick COPPIN - Pittefaux

**Était absent :**

Daniel PARENTY - Baincthun

**Nombre de membres en exercice : 30**

**Secrétaire de séance : Francis RUELLE**

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PORTUAIRE

N° 03B\_28\_10\_2019

### PARTICIPATION DE LA CAB AU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS PORTUAIRES : AJUSTEMENT DE LA SUBVENTION À LA SEPD POUR L'OPÉRATION 'ADAPTATION DE LA GARE DE MARÉE (SOLS)'

Par délibération n° 17 du Conseil communautaire du 13 octobre 2016, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) avait validé sa participation à l'opération n° 1 du Programme Pluriannuel des Investissements (PPI) portuaire « Adaptation de la gare de marée – sols » à hauteur de 300 000 €, soit 50 % du montant total prévisionnel de 600 000 €. Cette opération n'avait pour l'heure fait l'objet d'aucun conventionnement ni de versement de subvention à la SEPD pour la raison suivante :

- l'ensemble des investissements du port de Boulogne-Calais requiert des soutiens publics (Région, CAB...) qui exigent que la Commission Européenne vérifie que ces subventions ne mettent pas en cause les règles de la concurrence européenne ;
- la SEPD, porteuse des projets, a donc, parallèlement à ses demandes de fonds, porté en mai 2018 devant la Commission un dossier de validation dit « d'aide d'État » afin de sécuriser ces financements ;
- ce dossier, validé au premier trimestre 2019, a alors engendré un décalage dans le temps de la réalisation et la planification des opérations et des ajustements de leurs financements.

Ainsi, par délibération n° 7 C du Conseil communautaire du 27 juin 2019, la Communauté d'agglomération du Boulonnais a validé sa participation au financement de sept opérations du (PPI) du port de Boulogne-sur-Mer, réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la Société d'Exploitation des Ports du Détroit (SEPD). D'un montant total prévisionnel de 5 596 500 €, cette contribution de la CAB représente 20 % du PPI global s'élevant à plus de 27,9 millions d'Euros. Cette délibération du Conseil du 27 juin 2019 autorisait le BUREAU à valider la convention entre la CAB et la SEPD pour le versement de la subvention.

Dans ce contexte, concernant l'opération n° 1 « Adaptation de la gare de marée – sols », le montant de la subvention CAB a été augmenté à hauteur de 360 000 € soit 60 % de l'investissement total. Il s'agit de travaux de remise en état des sols (conformément aux recommandations des services vétérinaires et de la CARSAT) et de mise en conformité électrique. Afin de définir les modalités du partenariat et permettre le versement de cette subvention, il convient à présent de conventionner avec la SEPD.

Les crédits sont prévus sur la ligne 204182-90 du budget économique de la CAB.

*Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.*

**Après avis de la commission Développement économique et portuaire, innovation et compétitivité du territoire du 18 octobre 2019,**

**Le BUREAU décide :**

- en vertu de la délibération n°7C du Conseil du 27 juin 2019, de valider le montant de la subvention de la CAB en faveur de l'opération n° 1 du PPI « Adaptation de la gare de marée – sols » à hauteur de 360 000 €, soit 60 % du montant total provisionnel de l'opération, sous réserve de l'inscription des crédits au budget de la CAB ;

- d'autoriser le président ou son représentant à signer la convention entre la CAB et la SEPD ainsi que toutes pièces relatives à cette opération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>29</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 13/11/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Frédéric CUVILLIER**

**Le Président de la**

**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**LUNDI 28 OCTOBRE 2019  
08 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer  
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Francis RUELLE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette  
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Olivier BARBARIN - Le Portel, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne, donnant pouvoir à Patrick COPPIN - Pittefaux

**Était absent :**

Daniel PARENTY - Baincthun

**Nombre de membres en exercice : 30**

**Secrétaire de séance : Francis RUELLE**

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PORTUAIRE

N° 04B\_28\_10\_2019

### PARTICIPATION DE LA CAB AU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS PORTUAIRES : AJUSTEMENT DE LA SUBVENTION À LA SEPD POUR L'OPÉRATION 'ADAPTATION DE LA GARE DE MARÉE'

Par délibération n° 3 C du Conseil communautaire du 6 avril 2017, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) avait validé sa participation à l'opération n° 2 du Programme Pluriannuel des Investissements (PPI) portuaire « Adaptation de la gare de marée » à hauteur de 1 000 000 €, soit 50% du montant total prévisionnel de 2 000 000 €. Cette opération n'avait pour l'heure fait l'objet d'aucun conventionnement ni de versement de subvention à la SEPD pour la raison suivante :

- l'ensemble des investissements du port de Boulogne-Calais requiert des soutiens publics (Région, CAB...) qui exigent que la Commission Européenne vérifie que ces subventions ne mettent pas en cause les règles de la concurrence européenne ;
- la SEPD, porteuse des projets, a donc, parallèlement à ses demandes de fonds, porté en mai 2018 devant la Commission un dossier de validation dit « d'aide d'État » afin de sécuriser ces financements ;
- ce dossier, validé au premier trimestre 2019, a alors engendré un décalage dans le temps de la réalisation et la planification des opérations et des ajustements de leurs financements.

Ainsi, par délibération n°7 C du Conseil communautaire du 27 juin 2019, la CAB a validé sa participation au financement de sept opérations du PPI du port de Boulogne-sur-Mer, réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la Société d'Exploitation des Ports du Détroit (SEPD). D'un montant total prévisionnel de 5 596 500 €, cette contribution de la CAB représente 20 % du PPI global s'élevant à plus de 27,9 millions d'Euros. Cette délibération du Conseil du 27 juin 2019 autorisait le BUREAU à valider la convention entre la CAB et la SEPD pour le versement de la subvention.

Dans ce contexte, concernant l'opération n° 2 « Adaptation de la gare de marée », les montants suivants ont été modifiés :

- le montant de l'opération (initialement de 2 000 000 €) a été revu à la baisse à hauteur de 1 650 000 € ;
- le montant de la subvention CAB (initialement de 1 000 000 €) est dorénavant de 850 000 € soit 51,52 % de l'investissement total.

Il s'agit de travaux d'amélioration de l'accueil des chauffeurs (local sanitaires, parkings...), de rénovation des façades et locaux de charge. Afin de définir les modalités du partenariat et permettre le versement de cette subvention, il convient à présent de conventionner avec la SEPD.

Les crédits sont prévus sur la ligne 204182-90 du budget économique de la CAB.

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget, la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

**Après avis de la commission Développement Économique et Portuaire, Innovation et Compétitivité du Territoire du 18 octobre 2019,**

**Le BUREAU décide :**

- en vertu de la délibération n°7C du Conseil du 27 juin 2019, de valider le montant de la subvention de la CAB en faveur de l'opération n° 2 du PPI « Adaptation de la gare de marée » à hauteur de 850 000 €, soit 51,52 % du montant total prévisionnel de l'opération, sous réserve de l'inscription des crédits au budget de la CAB ;

- d'autoriser le président ou son représentant à signer la convention entre la CAB et la SEPD ainsi que toutes pièces relatives à cette opération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>29</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 13/11/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Frédéric CUVILLIER**

**Le Président de la**

**Communauté d'agglomération du Boulonnais**



**LUNDI 28 OCTOBRE 2019  
08 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer  
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Francis RUELLE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette  
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Olivier BARBARIN - Le Portel, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne, donnant pouvoir à Patrick COPPIN - Pittefaux

**Etait absent :**

Daniel PARENTY - Baincthun

**Nombre de membres en exercice : 30**

**Secrétaire de séance : Francis RUELLE**

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PORTUAIRE

N° 05B\_28\_10\_2019

### PARTICIPATION DE LA CAB AU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS PORTUAIRES : AJUSTEMENT DE LA SUBVENTION À LA SEPD POUR L'OPÉRATION 'CHAÎNE DE LAVAGE, STOCKAGE ET DISTRIBUTION DES COFFRES À POISSON : BÂTIMENT'

Par délibération n°20 du Conseil communautaire du 13 octobre 2016, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) avait validé sa participation à l'opération n°4 du Programme Pluriannuel des Investissements (PPI) portuaire « Centre de lavage, stockage et distribution des emballages » à hauteur de 500 000 €, soit 11,11% du montant total prévisionnel de 4 500 000 €. Suite à une modification du projet visant à créer un nouveau bâtiment pour l'accueil de l'activité, le montant de la subvention CAB avait fait l'objet d'une nouvelle délibération n° 5 C en Conseil du 6 avril 2017, afin d'augmenter le montant de la subvention à hauteur de 635 000 €, soit 14,11 % du montant total, inchangé. Cette opération n'avait pour l'heure fait l'objet d'aucun conventionnement ni de versement de subvention à la Société d'Exploitation des Ports du Détroit (SEPD) pour la raison suivante :

- l'ensemble des investissements du port de Boulogne-Calais requiert des soutiens publics (Région, CAB...) qui exigent que la Commission Européenne vérifie que ces subventions ne mettent pas en cause les règles de la concurrence européenne ;
- la SEPD, porteuse des projets, a donc, parallèlement à ses demandes de fonds, porté en mai 2018 devant la Commission un dossier de validation dit « d'aide d'État » afin de sécuriser ces financements ;
- ce dossier, validé au premier trimestre 2019, a alors engendré un décalage dans le temps de la réalisation et la planification des opérations et des ajustements de leurs financements.

Ainsi, par délibération n° 7 C du Conseil communautaire du 27 juin 2019, la CAB a validé sa participation au financement de sept opérations du PPI du port de Boulogne-sur-Mer, réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la SEPD. D'un montant total prévisionnel de 5 596 500 €, cette contribution de la CAB représente 20 % du PPI global s'élevant à plus de 27,9 millions d'Euros. Cette délibération du Conseil du 27 juin 2019 autorisait le BUREAU à valider la convention entre la CAB et la SEPD pour le versement de la subvention.

Dans ce contexte, afin d'optimiser les financements possibles, l'opération n° 4 a été scindée en deux opérations distinctes, l'une portant sur la création du nouveau bâtiment (opération 4), l'autre sur l'amélioration du process (opération 4 bis). La CAB, tout comme la Région Hauts-de-France, est sollicitée sur la partie bâtiment, la partie process pouvant bénéficier d'un soutien européen L'opération n° 4, qui consiste à construire un nouveau bâtiment quai Le Garrec au bassin Loubet, destiné à recevoir l'activité de lavage des caisses avec les différents accès nécessaires, a vu son financement modifié :

- le montant de l'opération (initialement de 4 500 000 € avec la partie process incluse) est aujourd'hui estimé à 2 600 000 € ;

- le montant de la subvention CAB (initialement de 655 000 €) s'élève désormais à 1 050 000 €, soit 40,38 % de l'investissement total.

Afin de définir les modalités du partenariat et permettre le versement de cette subvention, il convient à présent de conventionner avec la SEPD.

Les crédits sont prévus sur la ligne 204182-90 du budget économique de la CAB.

*Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.*

**Après avis de la commission Développement économique et portuaire, innovation et compétitivité du territoire du 18 octobre 2019,**

**Le BUREAU décide :**

**- en vertu de la délibération n°7C du Conseil du 27 juin 2019, de valider le montant de la subvention de la CAB en faveur de l'opération n° 4 du PPI « Chaîne de lavage, stockage et distribution des coffres à poissons : bâtiment » à hauteur de 1 050 000 €, soit 40,38 % du montant total prévisionnel de l'opération, sous réserve de l'inscription des crédits au budget de la CAB ;**

**- d'autoriser le président ou son représentant à signer la convention entre la CAB et la SEPD ainsi que toutes pièces relatives à cette opération.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>29</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 13/11/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Frédéric CUVILLIER**

**Le Président de la**

**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**LUNDI 28 OCTOBRE 2019  
08 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer  
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Francis RUELLE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette  
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Olivier BARBARIN - Le Portel, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne, donnant pouvoir à Patrick COPPIN - Pittefaux

**Était absent :**

Daniel PARENTY - Baincthun

**Nombre de membres en exercice : 30**

**Secrétaire de séance : Francis RUELLE**

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PORTUAIRE

N° 06B\_28\_10\_2019

### PARC D'ACTIVITÉS DE L'INQUÉTRIE - VENTE DE TERRAIN À LA SCI CAGIL IMMO (FAÇADES ET TOITURES)

La SCI CAGIL IMMO a sollicité la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) pour l'acquisition des parcelles n°AP328p et AP377p pour une surface d'environ 2 824 m<sup>2</sup> (sous réserve d'arpentage), situées sur le parc d'activités de l'Inquétrie à Saint Martin Boulogne.

Au vu de l'avis du Service Local du Domaine du 6 mai 2019, la vente s'effectuerait au prix de 24 € HT/m<sup>2</sup>, auquel s'ajoutera la TVA applicable à l'opération, pour une superficie d'environ 2 824 m<sup>2</sup>, sous réserve d'arpentage.

L'ensemble des pièces justificatives ont été transmises par la société. Le dossier est qualifié de complet.

**Après avis de la Commission développement économique et portuaire, Innovation et Compétitivité du Territoire du 18 octobre 2019,**

**Le BUREAU décide :**

**- de vendre à la SCI CAGIL IMMO, ou toute société, éventuellement de crédit-bail immobilier qu'il lui plaira de substituer, les parcelles de terrain cadastrées n°AP328p et AP377p au prix de 24 € HT / m<sup>2</sup>, auquel s'ajoutera la TVA applicable à l'opération, pour une superficie d'environ 2 824 m<sup>2</sup> (sous réserve d'arpentage) soit un montant total HT de 67 776 €.**

**- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à la régularisation de cette vente.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>29</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 13/11/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Frédéric CUVILLIER**

**Le Président de la**

**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**LUNDI 28 OCTOBRE 2019  
08 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer  
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Francis RUELLE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette  
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Olivier BARBARIN - Le Portel, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne, donnant pouvoir à Patrick COPPIN - Pittefaux

**Était absent :**

Daniel PARENTY - Baincthun

**Nombre de membres en exercice : 30**

**Secrétaire de séance : Francis RUELLE**

## PROJETS STRUCTURANTS

N° 08B\_28\_10\_2019

### CONSTRUCTION D'UN PARC DE STATIONNEMENT EN OUVRAGE À CAPÉCURE - DÉSIGNATION DU MAÎTRE D'OEUVRE

Par délibération en date du 25 Mars 2019, le Conseil communautaire a autorisé le Président à lancer une procédure de concours de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un parc de stationnement de 400 places à Capécure et de confier le mandat de réalisation de cet équipement à la Société Publique Locale (SPL) Aménagement du Territoire Boulonnais (ATB).

#### Le programme est le suivant :

##### **Nombre de places :**

- 396 places de stationnement VL dont 148 places en rez-de-chaussée et 248 dans les étages,
- 20 places de stationnement » couvertes » pour deux roues motorisés dont 10 places en rez-de-chaussée et 10 places en étages supérieurs (équivalence une place de parking automobile pour cinq places deux roues)

L'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 2 950 000 € HT

Après avis du jury de concours, réuni le 17 Mai 2019, 3 candidats ont été admis à concourir.

Le jury de concours, réuni une seconde fois le 22 Octobre 2019 a émis un avis motivé et de classement mettant en tête le groupement solidaire :

- mandataire : AADA (Ateliers d'Architecture Delannoy & Associés)
- co-traitants : Egis Bâtiments Nord

Le contrat de maîtrise d'œuvre à établir regroupe les missions d'étude et de suivi des travaux suivants :

- phase conception (ESQ, APS, APD + PC, PRO+DCE, ACT)
- phase réalisation (VISA, DET, AOR, CSSI)

pour un montant toutes les missions confondues de 256 650,00 euros HT, soit un taux de rémunération de 8,70 % après négociation ( art.77, 88 et 89 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016).

**Après avis de la commission Tourisme et attractivité du territoire du 04 Octobre 2019,**

**Le BUREAU décide :**

- **d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'agence AADA sur les bases définies ci-dessus,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes au marché avec l'agence ADDA, sur les bases définies ci-dessus,**
- **d'accorder après avis du jury de concours, une prime d'un montant de 14 000 € HT pour chacun des trois candidats suivant les modalités du règlement de concours, sachant que la rémunération du marché de maîtrise**

**d'œuvre tient compte de la prime reçue pour  
le candidat attributaire ( article 90 du décret**

Envoyé en préfecture le 13/11/2019

Reçu en préfecture le 13/11/2019

Affiché le

ID : 062-246200729-20191028-08B\_28\_10\_2019-DE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>29</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 13/11/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Jean-Claude ETIENNE**  
**Le Vice-Président de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».



## II

# DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## III

# DÉCISIONS DU PRÉSIDENT du 13 novembre 2019

## Décision du Président

**Vu** l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération en date du 13 décembre 2016 décidant l'adoption du Schéma Directeur Cyclable de la Communauté d'agglomération du Boulonnais,

**Vu** la délibération en date du 13 décembre 2016 disposant que la CAB sera maître d'ouvrage de la priorité 1 de ce schéma (55.6 km d'aménagements sur une durée de 5 ans) et autorisant le Président ou son représentant à signer les conventions et toutes les pièces afférentes à la mise en œuvre du Schéma Directeur Cyclable,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire du 18 octobre 2018 portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour solliciter toute demande de subvention auprès d'organismes publics ou privés et accepter l'attribution de celle-ci ; assumer les obligations pouvant en résulter, dont la signature des pièces éventuelles,

**Vu** l'arrêté du 22 décembre 2016 portant délégation de fonction à Monsieur Jean-Claude ETIENNE en sa qualité de vice-Président en charge de la mobilité durable,

**Vu** le projet d'aménagement cyclable dont l'emprise va du rond-point du viaduc Jean-Jaurès à Boulogne sur mer jusqu'à l'entrée de la piste bidirectionnelle existante Boulevard Auguste Huguet à Le Portel.

**Vu** l'objectif du projet qui consiste en l'aménagement d'une voie verte pour le rond-point Jean Jaurès, d'une piste bidirectionnelle du rond-point jusqu'à la piste bidirectionnelle existante vers Le Portel. Une connexion est assurée également vers les bandes cyclables existantes rue Auguste Huguet.

**Vu** le plan de financement prévisionnel suivant :

### Dépenses

Travaux divers et commun	11 400,00 €HT
Boulevard Jean-Jaurès version piste cyclable	271 670,00 €HT
Giratoire Jean-Jaurès	15 262,50 €HT
<b>TOTAL</b>	<b>298 332,50 €HT</b>

### Recettes

Demande subvention Fonds Mobilités Actives (20%)	59 666,50 €HT
Subvention Département du Pas de Calais	40 000,00 €HT

C.A. du Boulonnais	198 666,00 €HT
<b>TOTAL</b>	<b>298 332,50 €HT</b>

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

## DECIDE

Article 1 : De signer la convention liée aux Fonds Mobilité Actives et à la demande de subvention auprès des services du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

Article 2 : La publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le 13/11/2019

Jean-Claude ETIENNE  
Le Vice-Président

Transmise au contrôle de légalité le :13/11/2019

Publiée le :

## Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 27 juin 2019 portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour prendre toutes décisions concernant la passation de tous types de marché, y compris les contrats de quasi-régie, jusqu'à 1 million d'euro HT en travaux et jusqu'au seuil européen de procédure formalisée en fournitures et services y compris les avenants ; dans le cadre des procédures de concours de maîtrise d'œuvre : arrêter la liste des candidats admis à concourir et choisir les lauréats après avis des jurys ; dans le cadre des procédures de conception-réalisation: arrêter la liste des candidats admis à concourir ; signer les conventions de groupements de commandes ainsi que les conventions d'adhésion à la Centrale d'achat du Boulonnais,

Vu l'arrêté du 24 mai 2018 portant délégation de fonction à Monsieur Jacques POCHET en sa qualité de 14ème Vice-Président pour toute décision relative à la commande publique,

Considérant que la Communauté d'agglomération du Boulonnais a procédé à une consultation sous forme de procédure adaptée pour la signalétique des itinéraires du schéma de petite randonnée de la Communauté d'agglomération du Boulonnais,

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

### DECIDE

Article 1 : La passation d'un accord-cadre à bons de commande avec la Société BOA – 800 rue Guynemer – 38190 VILLARD BONNOT. Ce marché est conclu pour un montant maximal de 10 000 € HT par an, pour une période d'un an et renouvelable 2 fois.

Article 2 : La publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le 13/11/2019

Jacques POCHET  
Le Vice-Président

*Transmise au contrôle de légalité le : 13/11/2019*

*Publiée le :*



**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

1 Boulevard du Bassin Napoléon BP 755  
62321 BOULOGNE SUR MER CEDEX

Téléphone : 03/21/10/36/36

e-mail : [ebutelle@agglo-boulonnais.fr](mailto:ebutelle@agglo-boulonnais.fr)

Site : [www.agglo-boulonnais.fr](http://www.agglo-boulonnais.fr)